
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

SYNTHESE

Le dix janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, Messieurs BIRON Dominique, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget 2023, la commune peut conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider par délibération de son conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses d'investissement intervenues avant le vote du budget 2023.

BUDGET COMMUNE

Chapitre comptable	Crédits ouverts au budget 2022	Crédits à ouvrir au budget 2023
20 – Immobilisations incorporelles	38 243.00 €	Proposé : 9 500.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	21 449.68 €	Proposé : 5 300.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 101 961.06 €	Proposé : 275 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	276 000.00 €	Proposé : 50 000.00 €
458101 – Solde voirie	10 000.00 €	Proposé : 2 500.00 €

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption.

SYDELA – RÉNOVATION DE LA TRANCHE 2

Monsieur Philippe PARAIS informe que la première tranche de l'opération de rénovation de l'éclairage public équipé de lampes à LED est en cours de réalisation et soumet la participation financière de la tranche 2 proposée par le SYDELA.

La tranche 2 consiste à modifier les luminaires « rue des Vallées » et « rue du Falleron » (*rues les plus énergivores ou à pannes récurrentes*). Il précise que cette tranche initialement programmée pour 2022 pourra être réalisée en 2023 dans sa globalité.

La proposition financière du SYDELA pour la tranche 2 s'élève à 31 613.47 € HT dont 18 968.08 € à la charge pour la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition financière du SYDELA.

ACCOMPAGNEMENT ARCHITECTURAL

Madame la Maire rappelle aux élus que deux projets ont été retenus pour les demandes de subventions DETR/DSIL pour l'année 2023 :

1. la mise en ERP du bâtiment du moulin permettant l'utilisation de ce local par les jeunes de « l'espace jeunes »
2. la création d'un logement d'urgence

Elle précise que ces dossiers doivent être déposés pour le 15 février 2023 dernier délai. Pour ce faire, Madame la Maire présente les propositions de l'agence CUB Architecture. Le montant de la prestation des études s'élève à 15 915 € HT pour la mise en ERP du Moulin et à 13 585 € HT la création du logement d'urgence.

Après présentation et échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux propositions.

LOGICIEL LOTISSEMENT – M14 OPTIMMO

Dans le cadre de la gestion du lotissement communal « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire propose aux élus l'acquisition d'un logiciel informatique permettant d'améliorer le suivi des opérations d'aménagement.

La maintenance du logiciel et l'assistance technique sont comprises dans le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 3 475 € HT, auquel s'ajoute un forfait d'abonnement annuel de 560 € HT par opération. Une journée de formation est également nécessaire à l'utilisation de ce logiciel pour un montant de 960 € HT.

Compte tenu de la complexité de la gestion financière des opérations d'aménagement, les membres du conseil valident la proposition financière de la société M14.fr.

REPAS DES AÎNÉS

Madame la Maire remercie l'investissement des élus qui ont participé à la bonne organisation de cette journée et de leur travail fourni. Elle informe le conseil que nos aînés ont fortement apprécié la prestation réalisée par les élèves de première et seconde année du Lycée Louis Armand, en charge du repas. L'animation a elle aussi été des plus appréciée.



Madame la Maire lève la séance.